

SEANCE DU 2 MAI 1969

---

COMPTE-RENDU.

---

La séance est ouverte à 11 heures en présence de tous les membres du Conseil.

M. RIGAUD présente un rapport sur la mission qu'il a effectuée à la Réunion comme délégué du Conseil constitutionnel chargé de suivre sur place les opérations du référendum du 27 avril.

Il ressort de ce rapport comme de ceux qu'avaient présentés M.M. MARCEL et DONDOUX pour la Guadeloupe et la Martinique que si des fraudes existent il y a cependant une tendance vers la normalisation et que l'administration a une attitude parfaitement neutre. Le nombre d'abstentions est du aux consignes données par les partis communistes locaux.

M. RIGAUD fait également rapport au Conseil des résultats de la Guyane et des territoires d'outre-mer.

M.M. MARCEL, GODARD et JACCOUD présentent les résultats des derniers départements : l'Aveyron, la Corse, le Gard, le Gers, la Haute- et les Hautes-Pyrénées.

M. le Secrétaire Général donne ensuite connaissance au Conseil du projet de proclamation des résultats.

Après quelques modifications, le projet est adopté.

M. LUCHAIRE demande que dans les résultats développés il ne soit pas fait de distinction entre les départements métropolitains et les départements et territoires d'outre-mer.

La séance est suspendue à midi trente.

.../.

Elle est reprise à 16 h.30 pour que le Conseil examine le texte définitif de la proclamation avant de procéder à la proclamation officielle des résultats.

L'original de ce texte sera annexé au présent compte rendu.